



**DÉPARTEMENT**  
HAUTE-GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
SAINT-GAUDENS

**EXTRAIT N° 2019-78 DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019**

**SIVOM SAINT-GAUDENS  
MONTREJEAU ASPET**

L'an deux mille dix-neuf et le 13 novembre à 18 h00,

Date convocation  
04/11/2019

Le Comité Syndical du SIVOM SAINT-GAUDENS MONTREJEAU ASPET s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur 2<sup>ème</sup> convocation, absence de quorum le 29 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUISSEGUR.

Conseillers en exercice : - pour les Ordures Ménagères & le Service Général : 258  
- pour la voirie : 92  
- pour les Pompes Funèbres : 94  
Présents : - pour les Ordures Ménagères & le Service Général : 66  
- pour la Voirie : 24  
- pour les Pompes Funèbres : 30

Procurations : 21

**PRESENTS :**

Délégués des communes de la Haute-Garonne : Mr DARAUX Fernand ; Mr ABADIE Claude ; Mme SEGURA Marie-Françoise ; Mme CAPERAN-LORENZI Geneviève ; Mme CAZASSUS Gisèle ; Mr CLARENS Gilles ; Mr DUBERNAT Jean-Louis ; Mme POUSSON-ANDRIEU Marie-Josée ; Mr DUPONT André ; Mr RICAUD Gilles ; Mme NICOLAS Virginie ; Mr ALBENQUE Jacques ; Mr GRAND Jean-François ; Mr CASSE Claude ; Mme VOUGNY Claire ; Mr BARON Jean-Charles ; Mme BRUNET Jeanine ; Mr TEILLOL Christian ; Mr FOURMENT Henri ; Mr MORE Christian ; Mr CONQUES Eric ; Mr ENTAJAN Armand ; Mr PUJOL Marc ; Mr BARUTAUT Alain ; DOUAT Jean-Paul ; Mme BORDENAVE Solange. Mme FRUTOS Aline ; Mr POURCHARET Bruno ; Mr PUISSEGUR Jean-Louis ; Mme MAYLIN Claudette ; Mr CIEUTAT Yves ; Mr SANCHEZ José.

Délégués de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges : Mme DELPHIN Anne-Marie ; Mr SCANDINE Bertrand ; Mr BAREGE David ; Mr GARDES Jean-Pierre ; Mr BRUNE Romain ; Mr CARBONNE Eugène ; Mme PARMEGIANI Marie-Paule ; Mr GRETIN Bernard ; Mr NAUCHE Michel ; Mr PARMEGIANI Pierre ; Mr SARRAQUIGNE Denis ; Me LAUQUE Régine ; Mme MARIGO Séverine ; Mr HERMINO Félix ; Mme MARTINEZ Pascale ; Mme DULION Hélène ; Mme SUBRA Elisabeth ; Mme FOURMENT Eliane ; Mme GRACIA Danielle ; Mme NADALET Marie-Elisabeth.

Délégués de la Communauté de Communes de Cagire Garonne Salat : Mr ESPARBES André ; Mr BASSO Fernand.

Délégués des communes des Hautes-Pyrénées (Arné, Bazordan, Monléon-Magnoac, Uglas) :

Délégués de la Communauté de Communes du plateau de Lannemezan (Arné-Uglas) :

Délégués de la Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac : Mr FONTAN Guy ; Mr MAJOURAU Alain ; Mme FONTAN Eliane ; Mr SABATHIER Lucien ; Mr LOUBEFOSSE Michel ; Mr LUSCAN Pierre ; Mr MOLE Michel ; Mr LURDE Jean ; Mr CASTERAN Didier ; Mr FOURCAUD Thierry.

**EXCUSES :**

Délégués des communes de la Haute-Garonne : Mr FOLL Jean-Luc ; Mme SERVAT Brigitte ; Mr SABADIE Gérard ; Mr MASSE Jean-Yvon ; Mr PONS Patrick ; Mr BARRAU Yves-Pierre ; Mr DASQUE Jean-Charles ; Mme ESTRAMPES Sabrina ; Mr PUISSEGUR Yves ; Mr LEFRANC Gérard ; Mr ESPERTE Jean-Pierre ; Mr ESPERTE Michel ; Mr RICAUD Gilles ; Mr SOUPENE Daniel ; Mr ADOUE Gilles ; Mr BOSCO Alain ; Mr GRAND Christian ; Mr GRIMAUD André ; Mr GIRE Lucien ; Mr CIER Alain ; Mr VERDIER Henri ; Mr ESCAT Lionel ; Mr DUCLOS Marc ; Mr ZANCONATO Jean-Michel ; Mme KARAMANIDES Sylvie ; Mr PASCAREL Philippe ; Mr ATHIEL Hervé ; Mr RECURT Sylvain ; Mr DANFLOUS Jacques ; Me VIGNEAUX Laure ; Mr GIRARD Francis ; Mr WEISSBERG Daniel ; Mr BRILLAUD Philippe ; Mr MIQUEL

Eric ; Mr FOURTIES Gilles ; Mr PALAS Frédéric ; Mme BARRERE Josiane ; Mme LAFFONT Amélie ; Mr ESTRADE Pierre ; Mr OUSTRIC Sébastien ; Mr VENTURA Claude ; Mr GUILLERMIN Joël ; Mr PITIOT Jean-Luc ; Mr DESPLAN Eric ; Mr PERARO Philippe ; Mr BORDENEUVE Jean-Louis ; Mr JAMOIS Frédéric ; Mr MALLAT Alfred ; Mme LASPORTES Christine ; Mme SANSONETTO Evelyne ; Mme GILLY Martine ; Mr PAGES José ; Mr CASTERAN Philippe ; Me LOUGE Céline ; Mr MAGNESSE Mathieu ; Mr PICABIBIA Marc ; Mr BARON Jérôme ; Mr GROS Joël ; Mr THEBE Xavier ; Mr BATMALLE Lionel ; Mr CALLES Lionel.

Délégués de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges : Mr BAUBY Jean-Louis ; Mme NOGUES Lydie ; Mr RICAUD Philippe ; Mr ROBERT Daniel ; Mr TUYARET Francis ; Mr ROUX Christophe ; Mr TAJAN Didier ; Mme BLANCHET Chantal ; Mr TEISSIE Alain ; Mr MANENT Jean-Paul ; Mr REULET Yves ; Mr CAPELLE Patrick ; Mr FABE Jean-Paul ; Mr ZINGARETTI Denis ; Mme BAMARD Marie-Thérèse ; Mr FEUILLERAT Franck ; Mr PELLIZZARI Didier ; Mr STAEBLER Christian ; Mr BAILLON Christian ; Mr OLLE Lionel ; Mr DUPUY David ; Mr LEON Sylvain ; Mr DESCAMPS Bruno ; Mme FOURQUET Marie-Claude ; Mr LE MERRER Claude ; Mr DUCLOS Kevin ; Mme PRUVOST Annie ; Mr DANIAUD Gérard ; Mr LAVIGNE Théophile ; Mme BERREBI Véronique ; Mr BALANCA Stéphane ; Mr BUZON Joël ; Mr LACOMME Camille ; Mr PERIGUER Frédéric ; Mme FENARD Pierrette ; Mr LORENZI Guy ; Mr GOUAZE Christian ; Mme GASTO Marlène ; Mr LECUSSAN José ; Mme MONDON Muriel ; Mr SIOUTAC Gilbert ; Mme RIERA Evelyne ; Mr SUBRA Jean ; Mr ABADIE Daniel ; Mr SENSEBE Daniel ; Mme ANGLA Marie-Hélène ; Mr MARQUEVIELLE Florent ; Mr JORDY Frédéric ; Mr COTTEVERTE Guy ; Mr LARRIEU Jean-Pierre ; Mme LARRIEU Véronique ; Mr ZAÏNA Francis ; Mr CASTERAN Laurent ; Mr SENSAT Serge ; Mme CAPDEVILLE Corinne ; Mr PAYAN Philippe.

Délégués de la Communauté de Communes de Cagire Garonne Salat : Mr ESPARON Mathieu ; Mr LABARRE Cyril ; Mr BARES Patrick ; Mr DENCAUSSE Guy ; Mr BELBEZE Patrice ; Mr DOUEIL Igor ; Mr CIERCO Ana-Maria ; Mr PONTICACCIA Dominique ; Mr LACASIA Jean-Pierre ; Mr SIERRA Jean-Louis ; Mr CROS Jean-Claude ; Mme DUMAS Stéphanie ; Mr BATTAGLIN Gérard.

Délégués des communes des Hautes-Pyrénées (Arné, Bazordan, Monléon-Magnoac, Ugles) : Mr DURAN Frédéric ; Mr PUISSEGUER Didier ; Mr ENTAJAN Christophe ; Mme LAGARDE Josiane ; Mr BARTHE Gérard ; Mr BOUBEE Denis ; Mr FAVARO Didier ; Mr RAIKOVICH Pascal.

Délégués de la Communauté de Communes du plateau de Lannemezan (Arné-Ugles) : ME MARTIN Monique ; Mme ORTE Isabelle ; Mr PLANO Bernard ; Mr FAVARO Didier.

Délégués de la Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac : Mr BIDOU Yvé ; Mme GANDIT Isabelle ; Mme BRUZAU-DUCAUD Aline ; Mr FITTIERE Pierre ; Mr GUILLEMAUD Daniel ; Mr DUTREY Christian ; Mr DUTREY Serge ; Mr VERDIER Jean-Marc ; Mr FAULONG Gilles ; Mr VERDIER Bernard ; Mr BOYER Didier ; Mr DUPUY André ; Mr ASPECT Joël ; Mr ESCUDE André ; Mr RUFFAT Jean-Marie ; Mr ABADIE Jean-Claude ; Mr ADER Jean-Pierre ; Mme AURIGNAC Chantal ; Mr CASTETS Francis ; Mr LE BIHAN Jean-Michel ; Mr TAJAN Frédéric ; Mr DUCAUD Christian ; Mme MILON Evelyne ; Mr GALES Jean-Luc ; Mr OLLE Georges ; Mr MAILLOT Gérard ; Mr ZAÏTER Chaabane ; Mr THEVENIAUT Olivier ; Mr LACROIX Claude ; Mme GUCHEN Pascale ; Mr RICAUD Florent ; Mr FRANCINGUES Alain ; Mr LONGATO Jean-Jacques ; Mr LABAT Pierre ; Mr ROHRBACHER André ; Mme HAWARTH Lisa ; Mme LATAPIE Aline ; Mme SOLLE Myriam ; Mr TOUZANE Jean-Pierre ; Me CAUBET Georgette ; Mr MACARY Jean-Michel.



## **Objet : bilan de la concertation préalable – SIVOM St-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.121-15-1, L.121-16 et L121-17 I et R121-19 à R121-21, définissant les modalités et l'engagement de la concertation préalable ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples Saint-Gaudens-Montréjeau-Aspet-Magnoac (SIVOM – SGMA) en date du 3 juillet 2019 lançant la déclaration de projet pour la construction d'un crematorium, d'une maison funéraire et de locaux de pompes funèbres et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-de-Rivière, valant déclaration d'intention au titre du code de l'environnement et définissant les modalités de concertation préalable ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président ;

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical les modalités qui étaient définies par la délibération en date du 3 juillet 2019. Il était envisagé une concertation préalable se déroulant du 26 août au 27 septembre 2019 avec :

- mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations ;
- installation de deux panneaux d'exposition dans les locaux du SIVOM- SGMA ;
- organisation d'une réunion publique de présentation du projet ;
- publication du dossier soumis à concertation préalable, comprenant les éléments fixés à l'article R121-20 du code de l'environnement sur le site Internet du SIVOM SGMA.

La concertation s'est déroulée de la manière suivante pendant toute la période du 26 août au 27 septembre 2019 :

- Deux cahiers de recueil des observations ont été mis à disposition : à l'accueil du siège du SIVOM, et en mairie de Villeneuve-de-Rivière et n'ont recueilli aucune observation ; aucun courrier ou mail n'a par ailleurs été adressé à la mairie de Villeneuve-de-Rivière ou au SIVOM durant cette phase de concertation.
- Le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-de-Rivière été mis à disposition en version papier au siège du SIVOM SGMA et en mairie de Villeneuve-de-Rivière et en version numérique sur les sites Internet des deux établissements ;
- Deux panneaux d'exposition format A0 étaient exposés dans le hall d'entrée du siège du SIVOM SGMA ;

Une réunion publique a également été organisée le 12 septembre à 18h30 au siège du SIVOM SGMA pour présenter le contexte, la nature, la localisation, le cadre réglementaire et l'intérêt général du projet. En dehors des membres du SIVOM SGMA, de la Communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges et de la commune de Villeneuve-de-Rivière, elle a accueilli une personne qui a demandé des informations portant sur des aspects techniques du projet de crematorium.

Monsieur le Président donne lecture au Comité syndical du rapport rédigé par le cabinet Atelier urbain, joint en annexe à cette délibération, qui détaille la mise en œuvre de la concertation, le bilan qui peut en être tiré et les mesures éventuelles à mettre en place en réponse aux enseignements de la concertation.

Considérant qu'aucune observation de nature à remettre en cause le dossier n'a été formulée, que ce soit à propos de la procédure, de l'intérêt général du projet et du projet lui-même, le bilan de concertation est jugé favorable.

Considérant les articles L121-16 et L121-16-1-IV du code de l'environnement, la synthèse des observations et propositions ne fait ressortir aucune évolution du dossier qui serait à intégrer, ni mesure éventuelle à mettre en place. Monsieur le Président propose donc de poursuivre la procédure sans modifier le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-de-Rivière, en demandant l'engagement de l'enquête publique qui sera organisée par le Préfet.

Monsieur le Président présente ce bilan devant le Comité syndical et lui demande d'en délibérer.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- approuve le bilan de la concertation tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et est annexé à la présente délibération ;
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au SIVOM SGMA et sera transmise à la sous-préfecture de la Haute Garonne ;
- dit que, conformément à l'article R121-21 du code de l'environnement, le bilan de la concertation sera publié sur le site Internet du SIVOM SGMA, à l'adresse suivante : [www.sivom-sgma.org](http://www.sivom-sgma.org)

Le Président,

Jean-Louis PUISSEGUR

